SYNDICAT CFDT / CGT S.M.P.A JOUET /L'AUBOIS

MUTUELLE

Suite à la note de service du 06/02/2009 concernant la décision de la direction sur la nouvelle façon de financer la mutuelle St Germain, le personnel s'oppose à ce genre de pratique à savoir :

- Prendre une décision arbitraire sans aucune concertation avec les représentants de la mutuelle comme il avait été convenu lors de la réunion de CE du 22 Janvier 2009 ou Mr Bousseau déclarait.

Je souhaite réintégrer dans les salaires les sommes correspondantes.
Je souhaite en reparler avec les personnes de la mutuelle pour que cela soit transparent .Quand on sera d'accord nous pourrons en reparler au CE.

Le personnel demande :
-Que la direction s'explique clairement sur ce choix, alors qu'il serait plus judicieux qu'elle signe un contrat obligatoire beaucoup plus avantageux au niveau du coût pour l'entreprise.

NOMS Prénoms	**NOMS Prénoms**
<	<
<	<
<	<
<	<
<	<
<	<
<	<
<	<
<	<
<	<
<	<
<	<
<	<